

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 12 et dimanche 13 mars

N3
R1 – R2 – R3
Seniors D1 à D5
Challenge Marcel Renaudie
Féminines D1 à D3
U18R1 – R2
U16R1 – R2
U17D1 – D2 – R1 – R2
U15 R1 – R2 – D1 – D2
U13D1 à D3
Plateaux U11 – U9 – U7

Mardi 15 mars
Commission Féminine

Mercredi 16 mars
Commission Sportive

Judi 17 mars
Commission de Discipline
Commission des Jeunes
Comité de Direction

Vendredi 18 mars
Ecole d'arbitrage

SOMMAIRE

Avis aux clubs p. 3
Avis aux arbitres p. 14
Avis aux éducateurs p. 16
Commission Sportive p. 17
Commission Jeunes p. 25
Commission de l'Ethique p. 29
Documents divers p. 31

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



JEAN-MICHEL MINGOT
7 PLACE DE LA MAIRIE
86410 VERRIÈRES
05.49.42.71.56

OPÉRATION BÉNÉVOLE DU MOIS RELANÇÉE !



FORMATIONS DIRIGEANT

« Découvrir la méthodologie de projet »
Samedi 02 avril au District
« Construire et promouvoir un projet »
Samedi 26 mars à Civaux / Samedi 07 mai au District

PAGE 9

eFOOT

J-3 PREMIER TOURNOI

FORMATIONS PSC1

**FORMULAIRES
D'INSCRIPTION PAGE 35**



PARTENAIRE

Notre agence

L'Agence de Verrières existe depuis 1960.

Elle a été dirigée par Raymond Audoux dès sa création jusqu'au 31 décembre 1994.

Arrivé en septembre 1990 comme salarié, je suis devenu Agent Général en janvier 1995.

La Compagnie représentée était WINTERTHUR Assurances, Compagnie Suisse de 1960 à 2003, date à laquelle elle a vendu son réseau à MMA.

Christel et Tracy m'accompagnent à la gestion.

Nous formons une équipe "familiale" dévouée à nos fidèles clients.



Notre équipe



Jean Michel MINGOT

Agent Général

Agent depuis 1995, je suis à votre disposition pour satisfaire vos besoins d'assurances.

Particuliers, professionnels, santé, placements etc...

Assureur partenaire des Fédérations départementales de chasse de la Vienne et de la Charente.

Agence de proximité, je suis au plus près de mes clients, j'effectue les visites de risques afin d'adapter au

mieux vos garanties.

› [Contactez-moi](#)



Christel LANGER-BOUHET

Collaboratrice d'Agence

Je suis à votre disposition pour tous vos projets, particuliers, professionnels : auto, habitation, santé, placements et protection de la famille.

Je gère également la comptabilité.

› [Contactez-moi](#)



TRACY COUVRAT

Collaboratrice

Je suis à votre écoute pour tous vos projets de particulier et de professionnel.

› [Contactez-moi](#)

Votre tarif en moins de 3 minutes

Devis Assurance MMA

Comparez et choisissez la formule adaptée à vos besoins.



Auto



Habitation



Santé

[Devis assurances MMA](#)

Devis Assurance MMA pour les Pros et Entreprises

Obtenez votre tarif personnalisé correspondant à votre activité.



RC Pro



Multisque



Pro

[Devis assurances Pro](#)



AVIS AUX CLUBS

LANCEMENT DE LA DISTRICT 86 LEAGUE CREDIT AGRICOLE

Le District de la Vienne de Football est heureux d'annoncer le lancement de la District 86 League Crédit Agricole qui rythmera cette seconde partie de saison, en collaboration avec les Orks Grand Poitiers, qui assurera la réalisation de la compétition, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou et le Département de la Vienne, partenaires ayant décidé de rejoindre l'aventure. Début des hostilités le lundi 14 mars.

INFOS & INSCRIPTIONS ICI

« BÉNÉVOLES DU MOIS » SAISON 2021/2022

Dans le cadre de la valorisation du bénévolat, l'opération « Bénévoles 2021/2022 » est organisée cette saison par le District de la Vienne de Football.

Vous avez sûrement, au sein de votre club, un(e) licencié(e) dirigeant(e) méritant(e) en activité, avec au minimum 5 ans de licence dirigeant(e).

Les bénévoles occupent des places importantes et stratégiques dans la vie des clubs. Sans eux, les associations ne pourraient continuer à fonctionner.

Il est donc important de mettre en lumière ces personnes qui s'investissent pour leur club.

Si vous souhaitez récompenser un bénévole de votre club, il vous est demandé de retourner le document, en pièce jointe, accompagné d'une photo pour le **jeudi 31 mars 2022**, dernier délai : district@foot86.ffv.fr

INTERMARCHÉ, UN PROJET « SENSATIONNELLES »

À travers une opération d'envergure qui vise à promouvoir la pratique, Intermarché, partenaire de la FFF, souhaite mobiliser les équipes féminines U14 à U18 des clubs amateurs. En jeu ? Un stage d'été en Angleterre et un accompagnement pour financer des actions RSE.

Qui est concerné ?

Les équipes féminines U14 à U18 (inclus) des clubs amateurs volontaires. Au total, 1 575 clubs et 2 412 équipes (U14 à U18) féminines pourront prendre part à ce projet.

Quand candidater ?

L'appel à candidatures s'ouvre à compter du mardi 8 mars et s'achèvera vendredi 8 avril 2022. À l'issue d'un processus de sélection (voir encadré), les huit meilleurs dossiers seront retenus pour participer au challenge final organisé fin juin à Paris.

Comment participer ?

Un formulaire en ligne est à remplir sur le site Au Plus Près du Sport. L'idée consiste à présenter l'équipe, retracer son histoire, décrire ses engagements RSE et son identité.



Dans un second temps, les huit finalistes sélectionnés devront réaliser, en amont du challenge final, une vidéo de 2min30 afin d'exposer leurs futurs projets sociétaux, sportifs et environnementaux. Projets qu'ils viendront ensuite défendre fin juin à Paris devant un jury de huit personnalités qui désignera l'équipe lauréate.

Les grandes dates du projet :

- **Du 8 mars au 8 avril** : [appel à candidatures](#) parmi les clubs ayant des équipes féminines U14 à U18 inclus
- **9 mai** : annonce des 8 équipes sélectionnées (1 par région Intermarché) et lancement du challenge final
- **27 juin** : finale à Paris opposant les 8 équipes
- **Fin juin** : mise en avant de la lauréate
- **Août** : stage d'été de 15 jours au sein du Lewes FC en Angleterre
- **Période 2022-2025** : accompagnement d'Intermarché afin de financer les actions RSE

Pour candidater, il vous suffit de compléter le formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous <https://aupluspresdusport.intermarche.com/sensationnelles/formulaire>.

QUINZAINE DE MARS (15 au 26 mars) « LE RACISME DANS LE SPORT »

Depuis 1991, Le Toit du Monde organise en mars la **Quinzaine contre le racisme et les discriminations**.

Le **racisme ordinaire** est le thème choisi de cette édition. Le racisme a des expressions différentes. Il y a les formes brutales et agressives, facilement identifiables et pénalement condamnables. Plus discret et insidieux, le racisme ordinaire s'exprime tous les jours par un trait d'humour maladroit, une petite phrase qui semble bienveillante. Il est non moins violent pour ceux qui en sont victimes. Cette quinzaine sera l'occasion de prendre conscience des répercussions de cette forme de racisme sur la société.

PLUS D'INFOS

OUVERTURE D'UNE FORMATION BPJEPS APT-BMF À POITIERS !

Dans le cadre d'un partenariat entre le CREPS de Poitiers et la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine, une formation biquilifiante BPJEPS APT – BMF va ouvrir à la rentrée de septembre 2022 au CREPS de Poitiers. Les tests d'entrée auront lieu en juin prochain.

Pour plus d'informations vous trouverez la présentation de la formation en ouvrant le lien ci-dessous : <https://www.crepspoitiers.fr/formation.offre#activites-physiques-pour-tous-apt-brevet-de-moniteur-de-football-bmf>

Vous trouverez sur notre site internet le catalogue des portes ouvertes virtuelles du CREPS.

Pour tout besoin, vous pouvez contacter Stéphanie Decout (formatrice) au 06.26.45.82.28 ou à stephanie.decout@creps-poitiers.sports.gouv.fr

RÉFÉRENT COMMUNICATION DANS LES CLUBS

Les réseaux sociaux sont un outil de communication incontournable pour le football amateur.



Mais son efficacité est dépendante de la mobilisation de chacun-e. Pour ce faire, nous avons besoin de mutualiser nos forces et se doter de relais.

Cette mutualisation vise notamment à conforter notre action sur le plan arbitral, mieux informer nos licenciés, fidéliser et recruter des arbitres.

C'est pourquoi, nous devons disposer de référents aux réseaux sociaux (Facebook, Instagram). Leur mission est de partager les posts et vidéos ou capsules, avec des messages qui incitent à la curiosité, et donc à liker avec un effet boule de neige. Plus nous serons nombreux à contribuer à cette action, plus les algorithmes des réseaux précités mettront en avant nos publications et plus nous aurons de chance d'atteindre un public plus large parmi nos licenciés.

Notre objectif est de disposer d'un référent par club. C'est pourquoi, nous vous remercions de nous faire connaître les coordonnées de votre référent afin de pouvoir lui adresser les posts et vidéos à relayer.

Nous comptons sur vous et vous remercions de nous communiquer votre réponse à district@foot86.fff.fr, avant le lundi 14 mars 2022.

NOUVEAU PROTOCOLE FFF

À la suite de l'entrée en vigueur du Pass vaccinal, obligatoire pour tous les joueurs à partir de 16 ans, la FFF a établi un nouveau protocole de reprise des compétitions applicable depuis le 24 janvier.

Le nouveau Pass vaccinal s'impose désormais à tous les joueurs professionnels et amateurs majeurs évoluant dans un espace recevant du public (ERP), à la suite de la publication des nouvelles mesures légales dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

La FFF a donc adapté ses protocoles concernant l'organisation des matches et les entraînements liées aux compétitions.

Applicable depuis le lundi 24 janvier, la loi rend en effet obligatoire la présentation du Pass vaccinal pour toutes les personnes majeures et pour tous les mineurs de plus de 16 ans pour accéder dans un stade faisant l'objet d'un classement en ERP. La présentation du Pass sanitaire reste par ailleurs obligatoire pour tous les mineurs de 12 à 15 ans.

Le nouveau protocole de reprise de la FFF (ci-joint) s'applique à tous les acteurs (joueurs, staffs, encadrants, employés des ERP...) de ses compétitions (avec ou sans passage au vestiaire). Outre l'ensemble des compétitions nationales, amateurs et professionnelles, ce protocole s'applique également aux rencontres des Équipes de France et des sélections nationales. Les championnats régionaux et départementaux, les coupes régionales et départementales ainsi que les coupes nationales organisées par les ligues sont également concernées.

La désignation d'un référent Covid dans chaque club, le respect des gestes barrières, le renforcement des mesures sanitaires ou encore le port du masque obligatoire pour toute personne présente dans un équipement sportif couvert ou de plein air, figurent parmi les principes fondamentaux rappelés dans ce protocole.

Rappel : Dorénavant pour pouvoir accéder au stade, il faudra être titulaire du pass vaccinal c'est-à-dire :

A partir de 16 ans :



- Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19.
- Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

Avant 16 ans :

- Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- Soit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h (avant le contrôle d'avant match) ;
- Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19 ;
- Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

Mesure dérogatoire :

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2022 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.

Ces documents : justificatif de la 1^{ère} injection + test négatif pourront être présentés sur format « papier » ; dans ce cas dérogatoire, les vérifications seront donc visuelles.

Les mineurs de -12 ans ne sont pas soumis au Pass sanitaire mais devront respecter les gestes barrière.

ACTUALISATION AU 28 FEVRIER 2022

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, le protocole de reprise des compétitions régionales et départementales actualisé au 28 février 2022, tenant compte notamment de la levée de l'obligation du port du masque dans les lieux clos soumis au pass vaccinal.

Vous trouverez également en pièce jointe la déclinaison mise à jour des mesures sanitaires pour le sport diffusée par le Ministère chargé des Sports.

NOUVEAU [PROTOCOLE](#) À RETROUVER SUR NOTRE SITE INTERNET

SYNTHÈSE PROTOCOLE – REPORT DE MATCHS

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
 - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
 - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
 - forfait amendé si aucune justification apportée
 - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.

SOIRÉES D'INFORMATIONS OMS / CDOS



Soirées thématiques

La fonction employeur

Mardi 15 mars de 19h à 21h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)

Sensibilisation à l'accueil d'une personne en situation de handicap

Lundi 21 mars de 19h à 21h à Civray

[INSCRIPTION](#)

Sensibilisation à l'accueil d'une personne en situation de handicap

Mardi 12 avril de 19h à 21h à Châtellerault

[INSCRIPTION](#)

Diversifier ses financements avec Sponso +

Mardi 19 avril de 19h à 21h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)

Du bénévole au salarié quelles ressources pour demain

Mardi 3 mai de 20h à 22h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)

Prévenir les violences sexuelles

Mardi 7 juin de 19h à 21h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)



FORMATIONS PSC1

En attente de dates de report pour les formations à Civray et Lencloître (initialement prévues le samedi 29 janvier), de nouvelles dates ont été programmées :

- le samedi 26 mars à Chauvigny
- le samedi 26 mars à Quinçay
- le samedi 30 avril à Châtelleraut
- le samedi 30 avril à Poitiers
- le samedi 30 avril – secteur Vallée du Clain

 × 

FORMEZ-VOUS AU PSC1 !

DES NOUVELLES FORMATIONS PROGRAMMÉES !

Plus d'informations à suivre et dossiers d'inscriptions sur notre site internet en cliquant [ici](#).



PFFD : LES PROCHAINES FORMATIONS

- **Découvrir la méthodologie de projet**

Samedi 02 avril 2022 au District

- **Construire et promouvoir un projet**

Samedi 26 mars 2022 à Civaux (au lieu du 05 mars)

Samedi 07 mai 2022 au District

Rappel : ces formations sont indispensables pour obtenir le label seniors LFNA et les labels fédéraux FFF – CA.

FORMATIONS À VENIR

dirigeants

DÉCOUVRIR LA MÉTHODOLOGIE DE PROJET

SAMEDI 05 MARS 2022 À CIVAUX
SAMEDI 02 AVRIL 2022 AU DISTRICT

..

CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR UN PROJET

SAMEDI 26 MARS 2022 À CIVAUX
SAMEDI 07 MAI 2022 AU DISTRICT

..



NOUVELLES MESURES SANITAIRES APPLIQUÉES AU SPORT – 28/02

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport

Depuis le 24 janvier, le Passe vaccinal s'est substitué au Passe sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus, les jeunes âgés de 12 à 15 ans (inclus) continuent à présenter un Passe sanitaire (Loi n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique). *

MESURES SANITAIRES GÉNÉRALES FIXÉES PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Il est impératif d'appliquer les mesures définies par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le champ du sport. Pour en prendre connaissance :

https://sports.gouv.fr/IMG/pdf/mesures_sanitaires_protocoles_sectoriels_27_janvier_2022.pdf

LE PASSE VACCINAL

Qu'est ce que le Passe vaccinal ?	<p>Présenter soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un schéma vaccinal complet ; - un certificat de rétablissement de la Covid-19 ; - une première injection administrée avant le 15 février. Dans ce cas, le Passe ne pourra être utilisé qu'à la condition de présenter aussi un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h. <p>https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus</p>
Qui contrôle le Passe vaccinal ?	<p>Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Passe vaccinal. Il peut s'agir de personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou celles qui organisent l'activité. Les personnes habilitées peuvent demander la présentation d'un document officiel comportant la photographie du détenteur du Passe vaccinal en cas de doute sérieux.</p> <p>Un registre doit mentionner les personnes en charge du contrôle.</p> <p>Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Passe.</p>

* Le calendrier de mise en place du Passe vaccinal en Guyane, en Martinique, en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy est adapté à chacun de ces territoires ; il est recommandé de consulter le site internet de chaque préfecture pour en connaître le détail.
 La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).
 Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

PORT DU MASQUE

ERP PA et ERP X	À partir du 28 février, dans les lieux clos soumis au passe vaccinal, le port du masque ne sera plus obligatoire. Le port du masque en intérieur sera maintenu dans les transports collectifs et les lieux clos non soumis au passe vaccinal.
-----------------	---

GESTION DES CAS POSITIFS ET DES CAS CONTACTS

	<p>Les règles d'isolement et de quarantaine ont fait l'objet d'évolutions importantes en tout début d'année, prévoyant notamment la réduction des durées d'isolement et l'aménagement des règles pour les cas contact. Elles sont consultables sur le site du ministère en charge de la Santé.</p> <p>https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/evolution-des-regles-d-isolement-et-de-quarantaine</p> <p>Concernant en particulier les personnes cas contact ayant un schéma vaccinal complet (rappel réalisé conformément aux exigences du Passe vaccinal), il n'y a plus de quarantaine, mais application stricte des mesures barrières, limitation des contacts, etc. Elles doivent réaliser un test TAG ou RT-PCR dès qu'elles apprennent qu'elles sont cas contacts, puis effectuer des autotests à J2 et J4 après le dernier contact avec la personne positive. En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un TAG ou un test RT-PCR. Si le test est positif, la personne démarre un isolement.</p> <p>La pratique sportive d'un cas contact peut se poursuivre, durant cette période de 4 jours, dans le strict respect de ces prescriptions.</p> <p>Les fédérations sportives définissent des protocoles d'activités sportives adaptées à leur discipline.</p>
--	--

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION

Majeurs et mineurs de 16 ans et plus dont sportifs de haut niveau et sportifs professionnels	Obligation du Passe vaccinal en ERP X et ERP PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public. Toutes pratiques autorisées.
Mineurs de 12 à 15 ans (inclus)	Le Passe sanitaire doit être présenté, dès 12 ans, pour l'accès des ERP X et PA sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.
Mineurs de - de 12 ans	Aucun Passe sanitaire n'est pas à présenter. Les protocoles sanitaires doivent être respectés.

Sont assimilés à des ERP X ou PA, les « ERP éphémères » et les « ERP par destination ».

Les ERP « éphémères » : il s'agit d'équipements assimilables à des ERP de type PA, aménagés le cas échéant dans les conditions fixées par la réglementation ERP de droit commun, qui ont vocation à être déinstallés à l'issue de l'événement.

Les ERP « par destination » : il s'agit de bâtiments, locaux ou enceintes, qui ne sont pas répertoriés comme ERP, dont la fréquentation est nécessaire à la mise en place des activités du seul public qui y accède, sans que l'activité, organisée par un établissement d'activités physiques et sportives (EAPS), ne s'y déroule forcément. Il peut s'agir d'un lieu de rendez-vous ou d'accueil, d'un lieu de stockage de matériel ou de produits.

À propos du Passe vaccinal : <https://www.gouvernement.fr/le-passe-vaccinal-mode-d-emploi>

À propos du Passe sanitaire : <https://www.gouvernement.fr/les-differences-entre-le-passe-sanitaire-et-le-passe-vaccinal>



SPORT SCOLAIRE	
Mineurs et majeurs	<p>Aucun passe vaccinal ou sanitaire pour les élèves (majeurs ou mineurs) et leurs enseignants n'est à présenter dans tous les lieux d'enseignement de l'EPS habituels : piscines, gymnases...</p> <p>Allègement du protocole sanitaire à la rentrée des vacances d'hiver de chaque zone</p> <p>Écoles maternelles et élémentaires</p> <p>Le protocole sanitaire de niveau 2 s'applique à l'ensemble des départements métropolitains</p> <ul style="list-style-type: none"> - à compter du 21 février 2022 pour la zone B - à compter du 28 février 2022 pour la zone A - à compter du 7 mars 2022 pour la zone C <p>Collèges et lycées</p> <p>Le protocole sanitaire de niveau 2 s'applique à l'ensemble des départements métropolitains</p> <p>Le protocole applicable pour les écoles, collèges et lycées des départements outre-mer est précisé sur les sites des académies</p> <p>https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467</p>
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Majeurs et mineurs de 16 ans et plus	Obligation de présentation du Passe vaccinal.
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA), Équipement intérieur (ERP X) ou ERP de plein air éphémère	<p>Depuis le 2 février 2022, levée des jauges de pratiquants et spectateurs dans les établissements accueillant du public assis</p> <p>À partir du 28 février, dans les lieux clos soumis au Passe vaccinal, le port du masque ne sera plus obligatoire, notamment dans les équipements sportifs couverts et de plein air (ERP X et PA)</p>
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts.

RESTAURATION, BUVETTE	
ERP X et PA	Depuis le 16 février, la consommation de nourriture et de boisson est possible dans tous les ERP dans le respect des protocoles sanitaires.
VIE DÉMOCRATIQUE ASSOCIATIVE	
	<p>Jusqu'au 31 juillet 2022, les réunions des associations (AG ou CA) peuvent se dérouler par visioconférence ou conférence téléphonique même sans disposition dans les statuts de l'association. Les décisions peuvent également être prises par voie de consultation écrite des membres, sous réserve qu'elles assurent la collégialité de la délibération.</p> <p>L'application du protocole national en entreprise est préconisée pour ce qui relève des dispositions du droit commun ; https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protection-des-travailleurs/protocole-national-sante-securite-salaries</p>
DOCTRINE FRONTIÈRE	
	<p>Retrouvez toutes les informations relatives aux déplacements internationaux des sportifs professionnels ou de haut niveau sur le site du ministère de l'Intérieur : https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage</p> <p>Le déplacement des sportifs professionnels et des sportifs de haut niveau s'effectue dans le respect des protocoles en vigueur et des autorisations données par les pouvoirs publics.</p>

**INFORMATIONS SECTION FOOT GEORGES SAND (CHÂTELLERAULT)**

SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

Collège George SAND

Châtellerault



⚽ **CONCOURS D'ADMISSION** ⚽

Concours Garçons CM2 / 6èmes : **MERCREDI 30 MARS 2022**
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ **CONCOURS D'ADMISSION** ⚽

Concours Garçons 5èmes / 4èmes : **MERCREDI 06 AVRIL 2022**
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ **CONCOURS D'ADMISSION** ⚽

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : **MERCREDI 13 AVRIL 2022**
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ **INSCRIPTION** ⚽

Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT
ou sur le site du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatellerault>

Tél : 05.49.21.15.97



LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyé par retour de mail.

CONTACT ARS VIENNE

En cas de cas avéré positif et avant d'initier la moindre démarche (test), il vous faut contacter l'ARS de la Vienne, qui vous communiquera la procédure à suivre.

Mail : ars-dd86-alerte@ars.sante.fr

Téléphone : 05-49-44-83-53.



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE 13H, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche à 13h, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être remplacé.
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

DERNIÈRE SESSION DE RATTRAPAGE TESTS PHYSIQUES

Vous trouverez ci-dessous la date retenue pour le **dernier rattrapage du test physique** des arbitres départementaux qui aura lieu au complexe sportif de Saint Nicolas (156 route de Parthenay, 86000 POITIERS) :

- **Mardi 22 mars 2022** – RDV à partir de **20h30** pour **début des tests à 21h**

Réponse via Doodle en cliquant sur le lien ci-après (pour s'inscrire, cocher le créneau) >
<https://doodle.com/meeting/participate/id/mep6rnVb>

DATES ÉCOLES D'ARBITRAGE

VENDREDI 18 MARS à 19H – DISTRICT DE LA VIENNE DE FOOTBALL (lien d'inscription envoyé aux arbitres)

Devant le peu de participation aux écoles d'arbitrages organisé par le pôle formation de la CDA, une enquête de satisfaction sera menée prochainement afin d'en savoir plus sur les motivations des arbitres.

ENQUÊTES

Dans le cadre du plan Performances 2024, un groupe de travail sur le développement de l'arbitrage amateur a été mis en place par la FFF, via la DTA.

Ce groupe a décidé de réaliser une enquête auprès des arbitres en activité et des arbitres inactifs, c'est-à-dire, ceux qui n'ont pas renouvelé leur licence.

La FFF a envoyé un questionnaire aux licenciés arbitres de plus de 15 ans, ainsi qu'aux arbitres inactifs, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas repris de licence ces dernières années.

L'objectif de cette enquête est de déterminer les motivations à devenir arbitre et à le rester, ainsi que de connaître les raisons pour lesquelles un arbitre stoppe sa carrière.

La société Olbia, choisie par la FFF, se chargera d'analyser les résultats, en fonction de quoi le groupe de travail réfléchira sur les actions à mener pour le recrutement, la fidélisation et la valorisation de la fonction.

Afin d'optimiser cette enquête, nous vous demandons de répondre à cette enquête et à participer à ce



travail qui nous permettra de déterminer tous ensemble les mesures les plus adéquates pour atteindre les objectifs fixés par la Fédération.

INFORMATION SECTION SPORTIVE ARBITRAGE À NIORT

Section Sportive Arbitrage de Niort

SAMEDI 5 MARS A 11H15

RÉUNION D'INFORMATION

Réunion en visio conférence

Pour y accéder, scanne le QR Code !

LYCÉE DE LA VENISE VERTE

FFF

UNION DES FOOTBALLEURS NIORTAIS

Niort

Nous vous informons de l'ouverture des candidatures d'entrée à la Section Sportive Arbitrage du lycée de la Venise Verte à Niort pour la rentrée de septembre 2022.

Une réunion d'information aura lieu le samedi 5 Mars 2022 à 11h15 en visio conférence, vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/88304300439?pwd=aUhHUFdOL21QV3VEamxyZ1BOVkxzUT09>

Plaquette de présentation à retrouver en cliquant ici également : [PLAQUETTE 2022](#)



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)

BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 09 mars 2022 Procès-verbal n° 25

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER.et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 24 sans modification

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1		17	05/02/22	23701735	Verrières (1)	Fleuré (1)		16/04/22 à 20h
D1		19	06/03/22	23701750	Usson L'Isle (1)	Poitiers 3 cités (1)		17/04/22
D4	B	16	13/03/22	23702279	Naintré (3)	Montamisé (2)	Autre manifestation sur les installations.	17/04/22
D4	B	17	27/03/22	23702284	Beaumont St Cyr (4)	Dissay (1)	Arrêté municipal sur annexe 2 et 2 rencontres sur le terrain Honneur	17/04/22
D5	E	15	06/03/22	23758433	Queaux Moussac (1)	Usson L'Isle (2)		17/04/22

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D2		9	13/02/22	23801421	Dissay (1)	Stade Poitevin (1)		20/03/22

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS								
Coupe ou Challenge	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Challenge des Réserves		2	08/01/22	24129867	Rouillé (2)	Poitiers 3 cités (2)	Arrêté municipal	19/03/22 à 20h
Challenge Marcel Renaudie	A	4	27/02/22	24274939	Coussay (2)	St Christophe (2)	Occupation des vestiaires	20/03/22

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Vœu du club de Vicq sur Gartempe adopté à l'AG du District de Civray du 31/05/19

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine **aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental 1,**



JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	Dissay	Poitiers Beaulieu FC
Adriers	Fleuré	Poitiers Cep
Antran	Jaunay Marigny	Poitiers Gibauderie
Availles en Châtelleraut	Leigné sur Usseau	Rouillé
Avanton	Ligugé	Sèvres Anxaumont
Beaumont St Cyr	Loudun	St Benoît
Biard	Lusignan	St Léger de Montbrillais
Blanzay	Mignaloux Beauvoir	St Savin St Germain
Boivre	Migné Auxances	St Saviol
Brion St Secondin	Montamisé	Stade Poitevin
Cernay St Genest	Montmorillon	Valence en Poitou – Couhé
Chatain	Naintré	Verrières
Château Larcher	Neuville	Vivonne
Châtelleraut SO	Neuville	Vouneuil Béruges
Civaux	Nieuil l'Espoir	Vouneuil sur Vienne
Coussay en Mirebeau	Ozon	

DEPARTEMENTAL 1

Match n° 23701750 : Usson L'Isle (1) – Poitiers 3 cités (1) du 06/03/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie (joueurs) sur 7 jours glissants) dans les clubs d'Usson L'Isle, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 17/04/22.

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 23702011 : Thuré Besse (1) – Loudun (1) en poule A du 06/03/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Frédéric OUVRARD (07/03/22 à 08h38) donnant les informations du match (les blessures, les remplacements, les avertissements, le nom du Délégué et le score)

Courriel du club de Thuré Besse (08/03/22 à 06h22) signalant un problème de tablette survenu lors de l'envoi de la FMI.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 16 mars 2022** :

- La confirmation du score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants

Dossier en instance.



DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23769803 : Oyré Dangé (2) – La Pallu (1) en poule A du 06/03/22

Courriel de confirmation de réserve du club de La Pallu (06/03/22 à 19h02)

Réserve non portée sur la feuille de match et donc transformée en réclamation.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Oyré Dangé (copie du courriel de réclamation) lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 23 mars 2022**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 23758738 : Poitiers 3 cités (2) – Château Larcher (2) en poule C du 06/03/22

Courriel de confirmation de réserve du club de Château Larcher (06/03/22 à 23h36)

Réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Poitiers 3 cités pour le motif suivant : des joueurs du club de Poitiers 3 cités sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre Poitiers 3 cités (1) – Château Larcher (1) en Départemental 1 du 27/02/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Poitiers 3 cités (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Château Larcher.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 23702275 : Poitiers Gibauderie (2) – Poitiers 3 cités (3) en poule B du 06/03/22

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Gibauderie (2) d'un joueur (licence n° 2547374512) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers Gibauderie lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 23 mars 2022**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 23702279 : Naintré (3) – Montamisé (2) en poule B du 13/03/22

Courriel de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld (03/03/22 à 16h38) informant d'une manifestation empêchant le déroulement de la rencontre.

Demande du District pour programmer ce match sur un autre terrain.

Courriel de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld (07/03/22 à 08h54) informant du nombre trop important de matchs pour fixer la rencontre sur un autre terrain le même jour.

La rencontre en rubrique est reportée au dimanche 17 avril 2022.

Match n° 23702403 : Poitiers Portugais (1) – Sèvres Anxaumont (2) en poule C du 06/03/22

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

**Match n° 23702404 : Bonnes (1) – Lavoux-Liniers (1) en poule C du 06/03/22**

Feuille de match papier reçue.

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. Éric EPO IBEL et aux deux clubs, à recevoir avant le 16 mars 2022, la raison de la non-utilisation de la feuille de match informatisée.

Match n° 23702535 : Rouillé (2) – Chatain (1) en poule D du 05/03/22.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Pablo STIL (06/03/22 à 00h00) signalant ne pas avoir inscrit les remplacements.

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 23702540 : ACG Foot Sud 86 (3) – Adriers / Le Vigeant (1) en poule D du 06/03/22.

La Commission remercie les clubs d'avoir favorisé la poursuite de la rencontre et souhaite un prompt rétablissement à l'arbitre officiel de la rencontre M. Maxence LUMINEAU suite à sa blessure.

Match n° 23702658 : Poitiers Beaulieu ES (1) – Poitiers Cep (2) en poule E du 06/02/22.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS donnant les informations du match (les avertissements, le score)

La Commission a reçu les informations de la part du club de Poitiers Cep (14/02/22 à 15h56)

La Commission n'a pas, à ce jour, reçu les informations demandées au club de Poitiers Beaulieu ES.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Poitiers Beaulieu ES 0 but à 3 pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Cep (2) avec 3 buts à 0.

Amende de 32€ pour frais de dossier au club de Poitiers Beaulieu ES.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757921 : Les Trois Moutiers (1) – Loudun (2) en poule A du 02/04/22

Demande du club de Loudun (courriel du 06/03/22 à 21h21) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23757933 : Mirebeau (2) – Loudun (2) en poule A du 24/04/22

Demande du club de Loudun (courriel du 06/03/22 à 21h21) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758034 : Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) – Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (3) en poule B du 06/03/22

Courriel du club de Cenon (le 05/03/22 à 19h57) signalant le forfait de son équipe

3^{ème} forfait de Cenon / Vouneuil (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Cenon sur Vienne

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Cenon/ Vouneuil (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier

Match n° 23758169 : Usseau (1) – Châtelleraut Réunionnais (1) en poule C du 06/03/22

Courriel du club d'Usseau (le 02/03/22 à 21h51) signalant le forfait général de son équipe.

Les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier

Amende de 62€ (31€x2) au club d'Usseau.

Match n° 23758171 : Oyré Dangé (3) – Ozon (3) en poule C du 06/03/22

Courriel du club de Oyré Dangé (07/03/22 à 09h48) signalant la blessure (cheville) du joueur Maxence BRISSAUD (licence n° 2545913924)

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

**Match n° 23758299 : Nieuil l'Espoir (4) – Valdivienne (2) en poule D du 06/03/22**

Courriel du club de Nieuil l'Espoir (le 05/03/22 à 18h20) signalant le forfait de son équipe
2^{ème} forfait de Nieuil l'Espoir (4) (sans déplacement de Valdivienne (2))
Amende de 31€ au club de Nieuil L'Espoir

Match n° 23758304 : Vallée du Salleron (1) – Haims (1) en poule D du 13/03/22

Demande du club de Vallée du Salleron (courriel du 08/03/22 à 20h09) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758430 : Sommières St Romain (2) – Poitiers Beaulieu FC (1) en poule E du 06/03/22

Courriel du club de Sommières St Romain (07/03/22 à 10h22) signalant un problème au moment de la clôture de la feuille de match informatisée.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 16 mars 2022** :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Les noms des arbitres et du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

Match n° 23758433 : Queaux Moussac (1) - Usson L'Isle (2) en poule E du 06/03/22

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie (joueur) sur 7 jours glissants) dans les clubs d'Usson L'Isle. La rencontre en rubrique est reportée au dimanche 17/04/22.

Match n° 23758444 : Poitiers Beaulieu FC (1) - Bouresse (1) en poule E du 27/03/22

Demande du club de Bouresse (courriel du 05/03/22 à 19h56) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de Bouresse.

Match n° 23758566 : Smarves Iteuil (2) - Boivre (3) en poule F du 06/03/22

Courriel du club de Boivre (le 04/03/22 à 22h29) signalant le forfait de son équipe
2^{ème} forfait de Boivre (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Boivre

U17 / U18**Match n° 24308327 : Poitiers Asac (2) – Châtelleraut Portugais (1) en Départemental 2 poule A du 05/03/22****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Asac (2) d'un joueur (licence n° 9603050492) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers Asac lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 23 mars 2022**, terme de rigueur.

Dossier en instance.



CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 2

Match n° 23801422 : Vicq sur Gartempe (1) – Poitiers Gibauderie (1) du 06/03/22

Courriels de l'arbitre de la rencontre M. Loïc EPAIN (06/03/22 à 17h04) et du club de Vicq sur Gartempe (06/03/22 à 21h31) signalant une erreur de saisie du résultat à savoir 3 à 0 en faveur de Vicq sur Gartempe (1).

Feuille de match rectifiée par la Commission.

La Commission prend note de la présence de PASS vaccinaux non valides.

Les joueuses en question (club non précisé) n'auraient pas dû jouer, la Commission demande à l'arbitre de lui indiquer si ces joueuses ont pris part à la rencontre afin, éventuellement, de les retirer de la feuille de match, à recevoir avant le mercredi 16 mars 2022.

Toutefois, si les deux équipes ont accepté de jouer, aucun recours n'est possible.

Dossier en instance.

Match n° 23801423 : Stade Poitevin (1) – Availles en Châtelleraut / Naintré (1) du 06/03/22

Courriel du club d'Availles en Châtelleraut (le 05/03/22 à 11h40) signalant le forfait de son équipe 1^{er} forfait de Availles / Naintré (1) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club d'Availles en Châtelleraut

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 3

Match n° 24302355 : Moncoutant (1) – Dissay (2) au Niveau 2 poule B du 06/03/22

Courriel du club de Dissay (le 04/03/22 à 20h51) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de Dissay (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Dissay

Match n° 24302357 : St Varent / Airvo (1) – Celles Verrines / Chauray / Echiré St Gelais (1) au Niveau 2 poule B du 06/03/22

Courriel du club de Airvo (le 03/03/22 à 16h04) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de St Varent/ Airvo (1) (sans déplacement de Celles-Verrines / Chauray / Echiré (1))

Amende de 31€ au club de St Varent

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 24302602 : Poitiers Asac / Buxerolles (1) – Loudun / ASM / Nord Vienne (2) en poule E du 05/03/22

Courriel du club de Loudun (le 05/03/22 à 11h09) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Loudun / ASM / Nord Vienne (2) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de Loudun

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 24274942 : Orches (1) – Loudun / Ceaux la Roche (3) en poule A du 06/03/22

Courriel du club de Loudun (le 05/03/22 à 23h37) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Loudun / Ceaux la Roche (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Loudun

**Match n° 24274943 : Sammarçolles / Mouterre Silly (2) – Coussay (2) en poule A du 06/03/22**

Match non joué à la suite de la déclaration du club de Coussay de 4 cas positifs dans le club.
Considérant que pour reporter une rencontre, le club doit faire parvenir la preuve d'au moins 4 cas positifs par catégorie (joueurs) sur 7 jours glissants.

Courriels du club de Coussay (06/03/22 à 18h24, 07/03/22 à 12h14 et 09/03/22 à 11h06)

Considérant que le club n'a, à ce jour, fourni la preuve des tests positifs que de 2 joueurs.

Par ces motifs, la Commission donne **match perdu par forfait à l'équipe de Coussay (2)** pour en donner le gain à l'équipe de Sammarçolles / Mouterre Silly (2)

2^{ème} forfait d'équipe de Coussay (2) (sans déplacement)

Amende de 32€ pour frais de dossier au club de Coussay.

Dossier classé.

Match n° 24274972 : Espoir (1) – Thuré Besse (3) en poule B du 06/03/22

Courriel du club de Thuré Besse (le 06/03/22 à 12h06) signalant le forfait de son équipe

3^{ème} forfait de l'équipe de Thuré Besse (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Thuré Besse

Match n° 24274973 : Ingrandes / Antoigné (3) – Vellèches (1) en poule B du 06/03/22

Courriel du club d'Ingrandes (le 05/03/22 à 10h39) signalant le forfait de l'équipe de Vellèches (1)

4^{ème} forfait de Vellèches (1) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Vellèches

Match n° 24274974 : Colombiers (2) – Ouzilly / Cernay St Genest (1) en poule B du 06/03/22

Courriel du club de Ouzilly (le 06/03/22 à 11h29) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Ouzilly / Cernay St Genest (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Ouzilly

Match n° 24275002 : Savigny l'Evescault (2) – Lhonnaizé (1) en poule C du 06/03/22

Courriel du club de Savigny l'Evescault (le 06/03/22 à 12h12) signalant le forfait de son équipe

4^{ème} forfait de Savigny l'Evescault (2) (sans déplacement de Lhonnaizé (1))

Amende de 15€ au club de Savigny l'Evescault

Match n° 24275032 : Payroux Charroux Mauprévoir (3) – St Saviol / Limalonges / Savigné (3) en poule D du 06/03/22

Courriel du club de Payroux Charroux Mauprévoir (le 06/03/22 à 10h09) signalant le forfait de son équipe

3^{ème} forfait de Payroux Charroux Mauprévoir (3) (sans déplacement de St Saviol / Limalonges / Savigné (3))

Amende de 15€ au club de Payroux Charroux Mauprévoir

Match n° 24275033 : Brion St Secondin (4) – Verrières (3) en poule D du 06/03/22

Courriel du club de Brion St Secondin (le 04/03/22 à 23h59) signalant le forfait de son équipe

2^{ème} forfait de Brion St Secondin (4) (sans déplacement de Verrières (3))

Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 04/03/22 à 23h59), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait

Match n° 24275062 : Vouneuil Béruges (4) – Aslonnes (1) en poule E du 06/03/22

Courriel du club de Vouneuil Béruges (le 04/03/22 à 21h11) signalant le forfait de son équipe

4^{ème} forfait de Vouneuil Béruges (4) (sans déplacement d'Aslonnes (1))

Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 04/03/22 à 21h11), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait

Match n° 24275064 : Beaumont St Cyr (5) – Cissé / Avanton (2) en poule E du 06/03/22

Courriel du club de Beaumont St Cyr (le 05/03/22 à 11h36) signalant le forfait de son équipe

1^{er} forfait de Beaumont St Cyr (5) (sans déplacement de Cissé / Avanton (2))

Amende de 15€ au club de Beaumont St Cyr.



FESTIVAL FOOT U13

Tour préliminaire à jouer le 19 mars 2022

POULE A	POULE B	POULE C
CHÂTELLERAULT SO (1)	GJ 3 VALLEES 86 (1)	LA CHAPELLE BÂTON / US-ISL / AD (1)
JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)	MONTMORILLON (1)	LUSIGNAN (1)
LOUDUN / ASM / NORD VIENNE (1)	POITIERS 3CIT (1)	MIGNE / NEUVILLE (1)
POITIERS STADE FC (1)		POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)

Les plateaux se joueront à : Poule A : à Chasseneuil (terrain annexe)
 Poule B : à Mazerolles
 Poule C : à Lusignan

Les 3 premières équipes des poules de 4 et les 2 premières équipes de la poule de 3 seront qualifiées pour la finale du samedi 02 avril 2022 à Neuville de Poitou.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 23701887 : Montmorillon (3) – Brion St Secondin (1) en Départemental 2 poule B du 06/03/22.
- Match n° 23702669 : Croutelle (1) – Poitiers Cep (2) en Départemental 4 poule E du 06/03/22.

DIVERS

Courriels des clubs de Beaumont St Cyr, Fleuré, Migné Auxances et Moncoutant :
 Réponses par la messagerie Zimbra.

TERRAINS

Rapports de visites de la Commission des Terrains et Installations Sportives

Le 01/03/22 à La Puye.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Terrains et Installations Sportives qui dit que l'équipement est conforme aux compétitions officielles.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 16 mars 2022 à 14h, sur convocation.
La présidente, Maryse MOREAU.
Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du jeudi 10 Mars 2022
Procès-verbal n° 14

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Emilie AURY (réunion préparatoire du mercredi), Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU, Charlotte THEBAULT-PADELLEC et Sandrine VERMOND
MM. Jean-Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Approbation du PV n° 13 sans modification

RAPPEL PROTOCOLE COVID

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
 - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
 - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Aucun report de match ne pourra être accepté lorsqu'il s'agit d'un plateau (U11 - Festifoot U13 – Dansac U13)
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
 - forfait amendé si aucune justification apportée
 - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match

U17/U18

Match n° 24308283 : Ligugé/ Smarves-Iteuil/ Fontaine le Comte (3) – Montmorillon (2) en Départemental 2 poule B du 05/03/22

1er forfait de Montmorillon (2) (sans déplacement)

Amende de 10€ au club de Montmorillon

CHALLENGE U17

3^{ème} tour du 2 avril 2022
(1/4 de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES			EQUIPES VISITEUSES		
	AVAILLES EN CHATELLERAULT (1)	D1	CONTRE	MIGNALOUX /NIEUL/RV (1)		D1
	LIGUGE/SM-IT/FON (3)	D2B	CONTRE	GJ AVENIR 86 (1)		D2B
	GJ FOOT SUD 86 (1)	D2B	CONTRE	POITI 3 CITES / POITI CEP(1)		D2B
	BEAUMONT/DISSAY (1)	D1	CONTRE	GJ VVM CHAUVIGNY (1)		D1



U15

Match n°24308501 : Jaunay-Marigny (1) – GJ VVM Chauvigny (1) en Départemental 1 du 05/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue avec la composition de Jaunay-Marigny (1). Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande au GJ VVM Chauvigny de transmettre **avant le jeudi 17 mars 2022** :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leur équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants

Dossier en instance

Forfait

Match n°24308623 : ASM/ Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (2) – Boivre/GJ Val de Vonne/Vasles (1) en Départemental 2 poule B du 05/03/22

Courriel du club de l'ASM signalant le forfait général de l'équipe ASM/Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne (2), les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier. Amende de 20€ (2x10€) au club de l'ASM.

CHALLENGE U15

3^{ème} tour le 2 avril 2022
(1/4 de finale)

MATCH	EQUIPES RECEVANTES		CONTRE	EQUIPES VISITEUSES	
1	SEVRES/MONTAMISE (1)	D1	CONTRE	GJ FOOT SUD 86 (1)	D1
2	SO CHATELLERAULT (2)	D1	CONTRE	LIGUGE/SM-IT/FON/NO (2)	D1
3	POITIERS 3 CITES (1)	D2B	CONTRE	NEUVILLE (1)	D1
4	SAINT BENOIT (1)	D2D	CONTRE	ASM/LOUDUN/SAM/NV (1)	D2A

U13

Forfait

Match n°24325676 : Mirebeau (2) – GJ Avenir 86 (2) en Départemental 3 poule A du 05/03/22

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Avenir 86 (2) (sans déplacement)

Amende de 10€ au GJ Avenir 86

Match n°24325763 : La Pallu/ Cernay-St Genest (2) – Buxerolles (2) en Départemental 3 poule D du 05/03/22

1^{er} forfait de l'équipe de La Pallu/ Cernay-St Genest (2) (sans déplacement de Buxerolles (2))

Amende de 10€ au club de La Pallu



Match n°24325792 : Usson-L'Isle/Adriers (1) – Vivonne (1) en Départemental 3 poule E du 05/03/22

1^{er} forfait de l'équipe de Vivonne (1) (sans déplacement)
Amende de 10€ au club de Vivonne

Match n° 24325765 : Fontaine/Ligugé/Smarves Iteuil (4) – St Benoit (2) en Départemental 3 poule D du 05/03/22

Match n° 24325793 : Fontaine/Ligugé/Smarves Iteuil (3) – Brion/ Champagné/Château Larcher/St Maurice Gençay en Départemental 3 poule E du 05/03/22

Courriel de Fontaine le Comte signalant un problème de signature sur la FMI et mentionnant les résultats des rencontres en rubrique. Pris note.

Dossiers classés.

Feuille de Match Informatisée

Match n° 24325734 : Poitiers 3 Cites (2) - Migne Auxances (2) en Départemental 3 poule C du 05/02/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par les deux clubs. Informations reçues des clubs de Poitiers 3 Cités et de Migné-Auxances
Feuille de match constituée par la commission.

Dossier classé

Match n° 24325462 : Poitiers 3 Cités (1) – Dissay (1) en Départemental 1 du 05/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue Rapport FMI transmis.
Dysfonctionnement de l'application (non-affichage de la liste des joueurs)

Dossier classé

Match n°24325674 : Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne/ASM (2) – Antoigné/Thuré/Cenon/Ingrandes (1) en Départemental 3 poule A du 05/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.
La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 17 mars 2022.

Dossier en instance

Match n°24325735 : Poitiers 3 Cités (2) – Quinçay (1) en Départemental 3 poule C du 05/03/22

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue Rapport FMI transmis.
Dysfonctionnement de l'application (non-affichage de la liste des joueurs)

Dossier classé

U11

Rappel : la commission souhaite vivement que les clubs respectent l'organisation des plateaux

Exemple : si une équipe est absente, l'équipe est déclarée forfait mais il faut respecter les matchs prévus avec les équipes en présence. Il ne sera pris en compte que les rencontres programmées.

Feuilles de plateau : merci d'utiliser la version qui est sur le site du district et de les envoyer par courrier dès le lundi suivant les rencontres. **L'envoi par mail ne sera pas pris en considération.**



Poule I – plateau 1 du 05/02/22 à Neuville

Feuille de match non reçue à ce jour.

La commission demande aux clubs de Dissay, Neuville, Asm et Vouillé si le plateau a bien eu lieu.

Si oui merci de nous donner les résultats et vos compositions.

Poule E – plateau 2 du 12/03/22

L'équipe de Latillé/Boivre ne pouvant pas recevoir le matin demande à recevoir le plateau l'après-midi

Les équipes de Vouillé/Vendelogne, l'Envigne et Cernay/St Genest ont donné leur accord.

Le plateau aura lieu à 14h30 à Latillé.

Forfait

Poule K – plateau 1

2^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers Beaulieu (1). Amende de 10€ au club de Poitiers Beaulieu FC

Poule L – plateau 1

2^{ème} forfait de l'équipe de Saulgé (1). Amende de 10€ au club de Saulgé

Poule L – plateau 2

1^{er} forfait de l'équipe de Valdivienne (2). Amende de 10€ au club de Valdivienne

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 12€

Rencontres du 05/03/22

- Match n°24325674 : Loudun/Sammarçolles/Nord Vienne/ASM (2) –

Antoigné/Thuré/Cenon/Ingrandes (1) en U17 Départemental 3 poule A du 05/03/22

- U11 – Poule B – plateau 1 : Châtelleraut So

- U11 – Poule C – plateau 2 : Naintré

- U11 – Poule I – plateau 1 : Cissé

- U11 – Poule J – plateau 2 : Loudun/Sammarçolles

LICENCES MANQUANTES

U11 Poule G - plateau 1 : Nieuil L'Espoir (toutes les licences). Amende forfaitaire de 17€

Adriers/Usson-L'Isle (toutes les licences). Amende forfaitaire de 17€

U11 Poule I – plateau 2 : Dissay (1 licence). Amende de 6€

U11 Poule K – plateau 2 : Buxerolles (toutes les licences) Amende forfaitaire de 17€

U11 Poule M – plateau 1 : Nouaillé (toutes les licences). Amende forfaitaire de 17€

Prochaine réunion, jeudi 17 mars 2022, sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAU



COMMISSION DE L'ÉTHIQUE ET LA PREVENTION

Réunion du mercredi 2 mars 2022
Procès-verbal n° 3

Président M. Daniel Colin
Présents Mme Ginette Baraudon, MM. Dominique Artus, Dominique Cantet, Raymond Gallais, Jean-Marie Nicolas et Bernard Pétonnet,
Excusés Mme Marie-Hélène Lagrange, MM. Daniel Fraudeau, Roger Gault, Dominique Giraud, Yves Vergnaud

HOMMAGE A SERGE BIBARD

La commission de l'Éthique a tout d'abord rendu un hommage appuyé à la mémoire de Serge Bibard, membre éminent de notre commission depuis sa création en 2006 et trésorier général du District depuis 2012.

Serge partageait les valeurs de notre sport, il en était un fervent supporter. Soucieux de porter haut et fort l'éthique dans le sport, il fut président de notre commission et promoteur des 10 ans de l'éthique que nous avons fêtée tous ensemble en 2016.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme généreux et intègre dans les causes qu'il défendait. La commission exprime ses sincères condoléances et ses pensées émues à son épouse et à sa famille.

INFOS DIVERSES

La commission accueille Adeline Uranga puis le Président Stéphane Basq.

La disparition brutale de Serge Bibard, trésorier général du District, conduit à une réorganisation indispensable au sein du district.

Adeline s'engage à reprendre le dossier kakémono bâti par la commission de l'Éthique. Une proposition sera faite prochainement pour entériner ce dossier.

La journée « Festifoot » organisée à Neuville le 2 avril prochain nécessitera une réunion en amont quant à l'organisation de cette journée, pour laquelle la commission de l'éthique apportera sa contribution à la mise en place des quizz destinés aux joueurs U13 de cette manifestation.

Stéphane Basq confirme la date du 17 mars pour la présentation de nos travaux sur les chartes, lesquelles avaient été commandées il y a deux ans, mais dont l'avancement avait été mis en pause pour cause de pandémie.

Il nous confirme également le lancement du e-foot, du foot en marchant et du foot handicap. Le foot doit impérativement se diversifier pour répondre aux attentes nouvelles de la population et pérenniser ainsi les adhésions en nombre de nos licenciés.

VIOLENCES VERBALES SUR ET EN DEHORS DES TERRAINS

La commission de l'Éthique constate avec regret que la mise en veille de l'ensemble des rencontres pendant la pandémie et pendant donc un an et demi n'a pas mis en veille les dossiers disciplinaires.

Elle constate une recrudescence fâcheuse de l'indiscipline avec des fins de match souvent difficiles.

Les tensions perceptibles sur le terrain s'étendent de manière regrettable au banc de touche. La prise de conscience individuelle de tous les acteurs est donc plus que jamais nécessaire.



Certains dossiers font l'objet d'appel. Là encore, il est fort regrettable de constater que nombre de protagonistes ne répondent pas présents aux convocations des commissions habilitées.

Prochaine réunion. Date à déterminer

**Les secrétaires,
Dominique Artus et Dominique Cantet.**



DOCUMENTS DIVERS

CONVOCATION DETECTION U13 GARÇONS

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2021/2022

Stage Détection U13 Garçons



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, et suite aux rassemblements organisés en Février et Mars derniers, les Responsables des Pôles Espoirs de Talence et de Châteauroux, les Conseillers Techniques PPF 86 et 79 organisent un rassemblement réservé à des jeunes joueurs nés en 2008.

Ce rassemblement est organisé avec un double objectif :

- Détecter des profils de joueurs pour une éventuelle entrée en structure Fédérale « Pôle Espoirs » dès la rentrée scolaire prochaine 2022/2023.
- Permettre d'avoir une lisibilité plus accrue de cette génération 2009 pour les futures détections la saison prochaine.

TRES IMPORTANT !!!

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur (terrain synthétique)
- d'une gourde
- d'un ballon (taille 4)

Rassemblement organisé en respect des mesures sanitaires en vigueur, à savoir :

- PORT du MASQUE OBLIGATOIRE dans l'enceinte de la structure sportive
- Gel Hydro alcoolique à disposition pour chaque participant

L'encadrement du rassemblement sera assuré par :

- Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF-Formation – LFNA/District 86
- Christophe GRIMPRET, Conseiller Technique PPF-Formation – LFNA/District 79
- Benoît MICHELENA, Responsable du Pôle Espoir Fédéral de Talence/LFNA
- Gérard ROLLAND, Adjoint du Pôle Espoir Fédéral de Talence/LFNA
- Mickaël NICOLO, Responsable Gardien de But du Pôle Espoir Fédéral de Talence/LFNA
- Laurent CADU, Responsable du Pôle Espoir Fédéral de Châteauroux/L.Centre Val de Loire





MERCREDI 23 MARS 2022
de 13h45 à 16h30
à PARTHENAY
Parc des Sports « L'Enjeu »
(terrain synthétique - 1, rue du Petit Sanitat - 79200 Parthenay)

Liste des 17 joueurs (8 clubs) convoqués pour ce stage :

- BUXEROLLES : EL HADDAD Mehdy
- CHÂTELLERAULT S.O.C : BAZILE OCTUVON Kylian, BOURAS Yliès, BOUZEKRI Oualid, SOLTANI Adam, KACZOR Hugo
- G.J.V.V.M CHAUVIGNY : METAYE Lucas, TALLEUX Noa
- JAUNAY-MARIGNY : MANNIE Jules
- MONTMORILLON : **MARTIN TELLIER Titouan**
- NEUVILLE : **DESNOYER Ewan**, NOEL Matthieu
- STADE POITEVIN F.C : CHAHER El Kadir, CLOCHARD AMBLARD Nolan, PROUST Emile, FAYOL Dylan
- VOUILLE : NOIREAU Valentin

En gras et italique, les Gardiens de But

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)




ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Départemental 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Départemental 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Départemental 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Départemental 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Départemental 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Départemental 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Départemental 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Départemental 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Départemental 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Départemental 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Départemental 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Départemental 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Départemental 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Départemental 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Départemental 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Départemental 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Départemental 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Départemental 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Départemental 5	monte en Départemental 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Départemental 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 CHAUVIGNY



*LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !*

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose une première session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La première session se déroulera le :

Samedi 26 mars 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Chauvigny**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 18 mars 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 mars 2022 –Chauvigny

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 QUINÇAY**

**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 26 mars 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Quinçay**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 18 mars 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 26 mars 2022 – Quinçay

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 CHÂTELLERAULT



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Châtellerault**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022 (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Châtellerault

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 POITIERS**

**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Au District de la Vienne de Football
1, rue François Prat
86000 Poitiers**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Poitiers

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 SECTEUR VALLEE DU CLAIN**

**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Secteur Vallée du Clain**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 – Secteur Vallée du Clain

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club